



Dossier de presse

Ensemble contre la peine de mort (ECPM)
Solidarité Chine

contre l'exposition Our Body à corps ouverts

Contacts:

Me Richard SEDILLOT, avocat et administrateur d'ECPM : 06.60.80.41.69

Cécile THIMOREAU, directrice d'ECPM : 01.57.63.03.57 ou 06. 63.86.14.40

Marie HOLZMAN, sinologue et présidente de Solidarité Chine : 06.30.80.92.81

• Qui sommes-nous ?

Ensemble contre la peine de mort (ECPM) est une association française de loi 1901 dont l'objet est d'organiser, de financer ou de soutenir toutes actions, initiatives, démarches, idées, discours qui permettent de lutter contre la peine de mort dans le monde, qui promeuvent notamment la citoyenneté et les progrès de la démocratie, des libertés et de la justice, dans le monde. A ce titre, elle s'attache à encourager l'abolition universelle par l'éducation, l'information et la sensibilisation des opinions publiques. www.abolition.fr

ECPM est à l'initiative de la création de la **Coalition mondiale contre la peine de mort**, composée de 88 ONG, barreaux, villes, collectivités locales et syndicats (dont Amnesty International, Human Rights Watch, Penal Reform International, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, ...). La Coalition mondiale est administrée par ECPM qui assure depuis sa création en 2002 son secrétariat exécutif. www.worldcoalition.org

Solidarité Chine est une association de loi 1901, créée pour faire connaître les mouvements démocratiques et sociaux de Chine et pour les soutenir, notamment par un apport d'informations destinées aux particuliers et aux organes de presse nationaux ou internationaux. www.solidarite-france-chine.net



• Pourquoi demandons-nous l'interdiction de l'exposition "Our Body" ?

Il existe près d'une douzaine d'expositions différentes qui sillonnent ainsi le monde, plus de 30 millions de personnes les ont visitées. Les enjeux financiers sont énormes. La première exposition, *Body Worlds* créée par le docteur Von Hagens en 1995, a fait des émules. Son succès – les revenus de cette seule exposition sont estimés à 200 millions de dollars – a engendré des imitateurs : *The Universe Within* (San Francisco), *Bodies Revealed* (Corée du Sud), *Body Exploration* (Taïwan)... Au moins deux poursuites pour violation du droit d'auteur ont d'ailleurs été déposées.

L'origine des corps exhibés dans ces 'expositions restent majoritairement floue. Comment rester insensible au destin de ces hommes exhibés, éviscérés, dépecés et présentés à la foule ? Sous couvert de pédagogie peut-on évacuer le droit de ces hommes à la dignité ?

Combattre le trafic d'organes et de corps profitant aux médecins militaires chinois.

Les corps exposés sont des montages réalisés à partir de plusieurs cadavres. Le plus beau cœur, les meilleurs poumons, reins, foie... viennent ainsi rejoindre la plus belle « carcasse ». On comprend alors qu'il faut plusieurs corps pour en exposer un seul. Mais d'où viennent tous ces corps et organes ? A qui appartenaient-ils ? Le Docteur Von Hagens, inventeur du concept et de la première exposition, a lui-même admis ne pas pouvoir certifier que certains corps qui lui avaient été fournis en Chine ne provenaient pas de condamnés à mort.¹ Si l'on ajoute à cette déclaration l'étrange coïncidence qui veut que la majorité des 6 000 personnes exécutées chaque année en Chine sont des hommes et que tous les corps exposés à l'espace Madeleine sont précisément ceux d'hommes, jeunes, chinois, sans pathologie apparente ayant pu entraîner la mort, il paraît légitime de craindre un lucratif trafic d'organes et de corps de condamnés à mort chinois.

En Chine, la vente d'organes prélevés sur les condamnés à mort persiste, à grande échelle **alimentée par des hôpitaux militaires**. A raison de 62 000 \$ le rein, 150 000 \$ le poumon, ou encore 30 000 \$ pour une cornée, le « marché » pèse des millions de dollars.

C'est la Société britannique de transplantation qui a prouvé et dénoncé ce trafic la première. De plus, elle estime que les dates d'exécutions de prisonniers chinois seraient choisies en fonction des demandes d'organes. Les transplantations doivent en effet être faites dans les 12 heures pour un foie, et dans les 36 heures pour un rein, notamment.

Leur découverte a été corroborée par d'autres témoignages, et d'autres enquêtes. Le Dr Chen Zonhhua, chirurgien spécialiste des transplantations dans la province du Hunan, a décidé de briser le silence en révélant que la transplantation d'organes était « systématique » chez les prisonniers exécutés. « Personne ne s'en soucie, tout le monde ferme les yeux et personne ne s'inquiète des questions morales soulevées par cette pratique courante », a dénoncé le Dr Chen au quotidien hongkongais South China Morning Post. Le chirurgien ajoutait alors que dans la pratique, il n'avait connu qu'une vingtaine de cas pour lesquels l'accord de la famille avait été obtenu.

Lors d'une conférence sur les transplantations d'organes, en novembre 2006, le vice-ministre de la Santé, Huang Jiefu, a reconnu que « en dehors d'une faible proportion liée au trafic, la plupart des organes prélevés le sont sur les cadavres de prisonniers exécutés ». A ces propos, relevés par le China

¹ <http://www.rue89.com/2009/02/20/dou-viennent-les-corps-humains-de-lexposition-our-body>

Daily, il ajoutait : « Les autorités compétentes requièrent fortement le consentement des prisonniers ou de leurs familles pour le don d'organe ».

En 2006, la chaîne de télévision néo-zélandaise Sky TV « piège » en caméra cachée le Centre de transplantation d'organes d'Orient de Pékin – dont les liens avec les militaires sont notoires - accréditant encore le soupçon d'exécutions programmées suite à une « commande commerciale ».

Avec plus de 6 000 exécutions par an (soit 80% des exécutions du monde), les médecins militaires chinois ont une vaste réserve sous la main ! Pourquoi s'en priveraient-ils, si la demande prospère et s'étend à des fins non médicales ?

Ce chiffre exorbitant trahit les insuffisances d'un système judiciaire injuste : procès expéditifs, « aveux » obtenus sous la torture, grand nombre de délits non violents punis de peine de mort (vol de bétail, corruption, trafic de drogue etc.). Sans oublier le secret d'Etat sur les chiffres des condamnations à mort.

Une Fondation asiatique qui manque, pour le moins, de rigueur scientifique.

La fondation de Hong Kong ayant fourni les corps de l'exposition « Our Body », l'Anatomical Sciences and Technologies Foundation, indique avoir des visées scientifiques (recherches universitaires principalement), pédagogiques à but caritatif, et promouvoir « des conférences, des réunions ou des concours ». Manifestement, l'exposition « Our body » ne correspond ni à une opération caritative, ni à une conférence de chercheurs scientifiques !

Cette Fondation aurait sous-traité à une société baptisée « Universe Within Project » les droits de « présenter, commercialiser et organiser une exposition de spécimens anatomiques » notamment à l'étranger. **Subrepticement, le critère « non lucratif » de la Fondation s'efface...**

Enfin, cette Fondation « de la Grande Chine », qui a son siège dans une mégalopole ouverte aux échanges depuis des décennies, semble totalement inconnue des milieux scientifiques et médicaux français – qui participent aux congrès professionnels et manifestations internationales dans leur discipline.

Des corps « sans papiers » ?

A aucun moment l'organisateur de l'exposition « Our Body » n'a été en mesure de présenter les documents certifiant l'origine des corps, ni le consentement des prétendus donneurs... encore moins à leur participation à une opération commerciale ! On s'étonne d'ailleurs qu'aucun de ces éléments n'ait été relevé à aucun moment du parcours administratif de l'importation des corps, de leur passage en douane...

D'après la chaîne ABC qui a enquêté sur l'origine des corps d'une exposition similaire présentée aux Etats-Unis², les cadavres plastinés sont entrés sur le sol américain présentés comme des modèles en plastique... Comment les organisateurs sont-ils parvenus à passer les barrières de l'espace Schengen avec une vingtaine de cadavres ?

² <http://abcnews.go.com/Blotter/popup?id=4291499>

- **Promouvoir le respect et la dignité de l'Homme.**

La violation du droit civil et du droit pénal français

La marchandisation du corps par l'exposition de vrais cadavres humains est répréhensible du point de vue éthique et moral mais aussi du point de vue du droit parce qu'elle place ces défunts dans un lucratif marché des corps et d'organes.

Il existe en droit français, un principe d'indisponibilité du corps - mort ou vivant - qui ne peut faire l'objet de transaction commerciale ou de profits. C'est un droit qui se rattache à la personnalité juridique reconnue à tout être humain par l'article 16 du pacte international sur les droits civils et politiques. Qui plus est, l'article 16-1-1 du code civil prévoit ainsi que "le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort".

Un chapitre entier du Code pénal est consacré à la protection de la dignité. Et dans ce chapitre une section entière protège des "atteintes au respect dû aux morts".

Article 225-17 : Toute atteinte à l'intégrité du cadavre, par quelque moyen que ce soit, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Une mise en scène des corps « événementielle » très peu pédagogique.

Avant qu'elle ne soit présentée en un lieu privé, à l'Espace Madeleine, la Cité des Sciences et le Musée de l'homme avaient été sollicités. Ces deux établissements ont refusé d'ouvrir leurs portes à cette manifestation en raison notamment de l'avis donné par le Comité Consultatif National d'Éthique à son propos. Selon le Comité, cette manifestation introduit un regard techniciste sur les corps, proposant une approche qui "n'est pas sans rappeler le traitement des cadavres dans les camps d'extermination lors de la dernière guerre". Il ajoute, dans son avis, que l'exhibition des corps constitue une atteinte à l'identité des individus qu'ils ont été, et donc à leur dignité. Le Comité d'éthique ajoute "il paraît donc difficile de considérer qu'une telle exposition satisfait à une vision éthique de la personne humaine".

Les organisateurs de l'exposition parlent pourtant de pédagogie. Mais la pédagogie désigne des méthodes et pratiques pour transmettre un savoir. **La pédagogie ne se limite donc pas à montrer.** Outre les manuels et les cours, l'enseignement de l'anatomie utilise des reconstitutions (plastiques, résines) ainsi que les rayons X et scanner (mise en perspective).

La pédagogie à destination du grand public ne recourt jamais à de vrais cadavres.

Au Palais de la Découverte. Un accompagnement pédagogique complet.

Maquettes animées interactives, appareils médicaux, vidéos, jeux de questions-réponses sur micro-ordinateurs et plus traditionnels panneaux explicatifs, sont autant de supports de présentation extrêmement riches d'informations. Cet espace comprend par ailleurs deux stands de démonstration, où des biologistes présentent plusieurs séances d'animation d'une durée de quarante-cinq minutes.

La salle de biologie humaine s'ouvre sur l'Homme de verre, une maquette grandeur nature et en transparence d'un être humain pour se faire une idée précise de la position des différents organes.

L'imagerie médicale : cette partie présente une série de méthodes qui ont bouleversé le diagnostic médical en donnant la possibilité de « voir les organes au travers du corps ». Panneaux explicatifs, appareils médicaux et vidéos permettent au visiteur de se familiariser avec différentes techniques d'imageries médicales telles que la Tomographie par Emission de Positons (TEP), la Scannographie, l'Echographie, la Scintigraphie ou encore l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM).³

Il faut aussi dénoncer la marchandisation du corps : cette exposition macabre bénéficie des compétences et méthodes d'un spectacle à gros budget : une société spécialisée dans l'organisation d'événements de masse (concerts de rock, U2, Bob Dylan...) ⁴, une coûteuse campagne de communication (panneaux grand format dans un grand nombre de stations RATP, moyen format dans des gares, petit format chez de nombreux commerçants...), un emplacement touristique, et une communication soulignant le caractère « unique », avec « de vrais corps humains ».

Selon *Rue 89*, le producteur de spectacles, Pascal Bernardin ne cache pas ses intentions lucratives :

“Cette expo a coûté 2 millions d'euros à ma société, Encore Productions, il faudra beaucoup de monde avant de dégager des bénéfices. A Lyon, elle a fait 110 000 entrées, à Marseille 35 000, et à Paris nous atteignons 10 000 visiteurs la première semaine. Nous visons 300 000 visiteurs minimum sur les deux lieux (elle ira au Parc floral [à l'endroit même de l'exposition coloniale] après la Madeleine fin août). Mais nous comptons bien ne pas en rester là si nous voulons être rentables.”

Ce qui explique sans doute son prix (15 euros), soit sensiblement plus cher que les espaces pédagogiques traditionnels que sont le Musée de l'Homme (7 euros), le Palais de la découverte (7 euros) ou la Cité des Sciences (10 euros). Ces trois organismes, qui comportent en leur sein des comités d'experts scientifiques, ont refusé d'abriter « Our body ».

La récupération d'une grande noble cause : le don d'organes.

Our Body affiche parmi ses objectifs celui de désacraliser le corps afin de favoriser en France le don d'organes. Mais les organisateurs de l'exposition et leurs partenaires se sont-ils posé la question de l'origine de ces cadavres, alors même que les pratiques judiciaires et carcérales de ce pays sont dénoncées par toutes les organisations de défense des droits de l'homme? Se sont-ils interrogés sur le point de savoir si les organes exposés⁵ n'auraient pas été plus utiles à soulager des malades en attente de transplantation?

Cette exposition qui veut promouvoir le don d'organe est pour le moins contradictoire puisqu'elle contrevient au principe, prévu par le Code de la Santé Publique, qui dispose que le prélèvement d'organes sur une personne dont la mort a été dument constatée ne peut être effectué qu'à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

Si le don d'organes après la mort est un geste fort, celui de l'ultime sacrifice au bénéfice d'un malade... cette exposition macabre, mercantile et sensationnaliste ne peut en aucun cas se prévaloir de parrainer cette noble cause.

³ Palais de la découverte. Sciences de la vie. Exposition « La biologie au service de l'homme »

⁴ Encore Events

⁵ Pour autant que ces organes ne soient pas issus d'un trafic évidemment, ce qui peut-être le cas